

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

## Compte-rendu Assemblée Générale 22 octobre 2018

### Salle des fêtes de Cosne Cours sur Loire

#### PARTICIPANTS :

AUDRY Régine, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher  
ARLETTAZ Thierry, Conseiller municipal de Neuvy/Loire  
BAGOT Patrick, Président de la CLI, Conseiller Départemental canton de Sancerre, Maire de Belleville/Loire  
BERGERON Marie Christine, Maire de Léré  
BEQUIN Christian, Conseiller municipal de Bonny/Loire  
BILLAUT Jean-Louis, Maire de Boulleret  
BIZET Gérard, Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie  
BLONDELET Eric, MDH, référent environnement PSPG de Belleville  
BOULET Gilles, Adjoint au Maire de la Celle /Loire  
BOUJLILAT Hicham, Conseiller Régional de la Région Bourgogne Franche Comté  
BOURSIER Jean-Marie, EDF, CNPE de Belleville, Directeur  
BUFFET Bernard, Maire Adjoint de Boulleret, membre du CA de la CLI  
BRIEC Gérard, 3è adjoint au Maire de Myennes  
CHENE Anne-Marie, Conseil Départemental de la Nièvre  
COQUERY Lucien, Sury-en-Vaux  
DEFFOBIS Jacky, Conseiller Municipal de Faverelles  
DE LAMMERVILLE Patrice, Société pour la protection des paysages et de l'Esthétique de la France  
DEPREZ Daniel, Sortir du Nucléaire Berry-Giennois- Puisaye  
DEMAY Thierry, Maire délégué de Cours  
DESBOIS Patrick, Maire de Beaulieu/Loire  
DEVIE Pauline, EDF, CNPE de Belleville, Chargée de Communication  
GIRAULT Maud, Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire, membre du CA de la CLI  
GUILLOU Michelle, Conseillère Départementale du canton de Sancerre  
JACQUIER Hervé, EDF, CNPE de Belleville, Attaché Direction Environnement  
JOLIVET Thierry, Sortir du Nucléaire Berry-Giennois-Puisaye  
LAFONT Arnaud, Délégué syndical EDF  
LECHAUVE Michel, Maire de Bonny/Loire, Conseiller Départemental du Loiret  
LEGROS-QUESNEL Arnaud, PSPG, Commandant  
LIZE Florian, ASN, Division d'Orléans, Inspecteur  
MARRET Dominique, Président de l'association Puisaye-Loire Nature & Environnement, Trésorier de la CLI  
MESSELOT Daniel, Président de l'association du Val de Loire, Vice-Président de la CLI  
MICHOT Franck, EDF, CNPE de Belleville, Pilote Ancrage territorial  
MOGNETTI Edouard, Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre Loire (BIVC), Directeur-adjoint  
MOZZICINACCI Jean Gabriel, CDOM 18  
POUZET Françoise, Sortir du Nucléaire Berry-Giennois- Puisaye  
ROGER Silvere, EDF, CNPE de Belleville, Chef de mission Environnement et Prévention des risques  
RONDELET Thierry, Conseiller municipal de Santranges  
RON Christian, ASN, Chef du Pôle REP  
ROY Danielle, Maire de la Celle/Loire, Secrétaire de la CLI  
TAPONARD Thierry, EDF, CNPE de Belleville, Chef de Mission communication  
THYRION Jean-Pierre, Nature18  
VIGUIE Pascal, Maire de Sury près Léré

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

## EXCUSES :

BOUVET Michel, Conseiller municipal de Léré, membre du CA de la CLI

CROTTE Joël, Conseiller Régional de la Région Centre Val de Loire

HOULE Alexandre, ASN, Chef de le Division d'Orléans

JACQUELIN Pascal, Délégué syndicat CFE CGC

JEAN Alain, Suppléant SFEN

SUEUR Jean-Pierre, Sénateur du Loiret

Monsieur BAGOT, Président de la CLI, ouvre la séance à 18 h 30 en remerciant Monsieur DEMAY, Maire Délégué de Cours, d'accueillir dans ses locaux l'Assemblée Générale de la CLI, ainsi que Monsieur RON de l'ASN, Monsieur BOURSIER, Directeur du CNPE, et les élus des trois collèges de leurs présences.

## I/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017

Après avoir énoncé les excusés, Monsieur BAGOT présente le rapport annuel d'activité 2017

En 2017, la CLI a organisé deux réunions plénières :

- 15 mai 2017 à Belleville sur Loire (18)
- 6 octobre 2017 à Belleville sur Loire (18)

Intervention début 2017 de la CLI sur le fonctionnement des sirènes, suivi d'effets

Action de communication de la CLI suite à l'article Reporterre sur une éventuelle piscine de stockage de déchets nucléaires à Belleville

Intervention de la CLI, le 19 juillet 2017, auprès du Préfet de la Nièvre, sur le problème récurrent de l'ensablement des quais de Loire à Neuvy-sur-Loire.

En 2017/2018, la CLI a édité des bulletins d'information (12\_000 exemplaires), distribués dans les 19 communes concernées par le PPI.

Enfin, la CLI a participé à des réunions organisées par divers organismes (ANCCLI, l'inter CLI du Val de Loire, ...).

**Le rapport moral du Président pour 2017 a été voté à l'unanimité par l'AG de la CLI**

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

## II / BILAN FINANCIER

Monsieur MARRET, trésorier, présente les comptes et bilan de la CLI :

- **Comptes de l'année 2017 :**  
Dépenses 2017 : 35 284.57 €  
Recettes 2017 : 13 870,00 € (8 000 € du CD du Cher et, 5 870.0 € de l'ASN)  
Grace au report 2016 (47 998,52 €), le compte de résultat 2017 est positif de 26 583.95 €
- **Comparatif entre budget prévisionnel 2017 et dépenses réelles 2017 :**  
Prévision des dépenses 2017 : 42 240 € (différence de 6 955.43 €, due au poste de distribution du bulletin qui n'a pas eu lieu en 2017 mais début 2018)  
Prévision de recettes 2017 : 12 870 € (différence de 1000 €, due à 1000€ de subvention supplémentaire -du CD du Cher)
- **Budget 2018**  
Dépenses prévisionnelles 2018 : 17 080 €  
Recettes prévisionnelles 2018 : -13 790 €  
Avec un report positif prévisionnel 2018 de : 23 294€

**Les comptes 2017 et le budget 2018 ont été votés à l'unanimité par l'AG de la CLI.**

*Nota : au niveau budget prévisionnel à venir, Monsieur BAGOT soulève le problème du passage de 10 à 20 km du périmètre du PPI, au niveau information et distribution, le budget va être multiplié par deux, le poste distribution bulletins va exploser. La CLI attend une réponse de la Préfecture concernant le nouveau PPI.*

*Monsieur RON, inspecteur ASN Orléans : l'ASN ne gère pas le projet d'évolution du PPI, qui est de la compétence de la préfecture, l'ASN est un support technique, (réunions, élaboration du périmètre).*

## III/ GESTION DE L'EAU EN PERIODE CANICULAIRE PAR LE CNPE

Monsieur Silvère ROGER présente le calcul de l'échauffement thermique, et sa réglementation.

Le trajet de l'eau, le canal d'aménée qui permet la prise d'eau et le rejet en Loire, au niveau du pont. Le refroidissement de la centrale est assuré par un troisième circuit, qui agit sur les condenseurs des centrales, il a pour objectif de refroidir la vapeur du deuxième circuit, et de la condenser.

A Belleville, le circuit est dit « fermé » et utilise des tours aéroréfrigérantes limitant l'échauffement apporté au milieu naturel.

L'eau est prélevée dans le canal d'aménée, l'eau passe au niveau des condenseurs, va jusqu'aux tours aéroréfrigérantes, (où une partie de l'eau est évaporée), le rejet s'effectue au niveau du pont).

L'échauffement thermique dépend de quatre paramètres :

- ✓ De la mesure du débit des rejets au niveau du seuil en Loire,
- ✓ Des températures de l'eau rejetée et de la Loire en amont du site,
- ✓ Du débit total de la Loire,

Cet échauffement est réglementé sur la base d'une valeur moyenne journalière.

Ces données sont enregistrées en permanence par les stations multi paramètres amont et aval. L'échauffement est calculé en temps réel.

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

Les règles de fonctionnement :

- ✓ L'échauffement moyen journalier doit être inférieur ou égal à 1°C
- ✓ Cette limite doit être inférieure à 1,5°C si le débit de Loire est inférieur à 100 m<sup>3</sup>/s et la température de la Loire à l'amont inférieure à 15°C.

En conclusion :

L'échauffement thermique induit par le fonctionnement de la centrale est resté conforme aux limites prescrites. La valeur maximale observée de l'échauffement moyen journalier a été de 0,56 °C le 4 septembre 2018.

On note en complément, pour cette période :

Les deux réacteurs en fonctionnement sur la période concernée,

Le débit de la Loire resté inférieur à 100 m<sup>3</sup>/s depuis le 13/07/18.

Question de monsieur DE LAMMERVILLE : d'où proviennent les prises d'eau ?

Réponse : les prises d'eau sont faites au canal d'amenée et la prise de température est faite au niveau de la drôme flottante (Station multi paramètres)

Question de monsieur MESSELOT : Est-ce qu'il y a une norme à ne pas dépasser, 60 m<sup>3</sup> à Gien ?

Réponse : Gien est la valeur officielle, valeur retenue. Les débits de rejet liquide sont calculés en fonction du débit du fleuve, quand le débit du fleuve atteint les 60m<sup>3</sup> seconde, la centrale entre en phase de coordination des rejets au niveau des quatre centrales de la Loire. La coordination est gérée par la centrale de St Laurent, les quatre sites se coordonnent pour gérer leurs rejets. Il n'y a pas de contrainte, sauf d'allonger le débit de rejet.

Réponse de monsieur Hervé JACQUIER : Belleville suit chaque jour le débit de la Loire et ses variations, aujourd'hui le soutien d'étiage à Gien est de 60 m<sup>3</sup> par seconde.

Nous ne pouvons pas faire des comparaisons avec 2003 car les réserves hydrauliques ne sont pas les mêmes.

Question Sortir du Nucléaire : quelle est la bonne température de l'eau de la Loire ? Pourrait-elle abimer la centrale ?

Réponse : La centrale n'est pas régulée sur la température de sortie ou la température aval, mais elle est uniquement régulée sur le réchauffement thermique produit par la centrale. Lorsque la centrale fonctionne avec des températures du fleuve plus élevées, elle dispose de systèmes de refroidissement adaptés (tous les matériels sont dotés de systèmes de refroidissement).

Réponse de monsieur RON (ASN) : les valeurs limites doivent être respectées.

## **IV/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BAGOT informe l'assemblée que la CLI ainsi que l'ASN et les trois autres CLI du Val de Loire, se réunissent en inter CLI, qu'une prochaine date sera prévu en mars 2019 et que tous les membres seront invités à y participer, un mail sera prévu à cet effet prochainement.

De plus, le Président de la CLI se rendra à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI en novembre où il exposera à la demande de l'ANCCLI l'épisode marquant à la CLI de Belleville, la piscine d'entreposage des déchets radioactifs.

Monsieur DEPREZ « Sortir du nucléaire » fait la lecture du courrier adressé par le CNPE en mai 2018 en réponse aux cinq questions écrites adressées par SDN en avril. M. DEPREZ remercie Monsieur BOURSIER pour sa réponse et pour l'accord donnée pour cette lecture en séance.

Question de Monsieur Edouard MOGNETTI : souhaite avoir des renseignements sur le projet de piscine d'entreposage et l'achat du foncier par le CNPE. Passe-t-il toujours par la SAFER ?

Réponse de Monsieur BOURSIER : L'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) et la DGEC (Direction Générale de l'Environnement et du Climat) ont demandé à EDF, dans le cadre du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs 2016-2018), de proposer une solution

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

pour disposer de nouvelles capacités d'entreposage de combustibles usés à l'horizon 2025-2035. En effet, de nouvelles capacités d'entreposage seront nécessaires autour de 2030, et ce quel que soit le scénario industriel de production d'électricité qui sera défini dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie à venir (PPE). En réponse à ce besoin, EDF travaille actuellement sur la conception d'une piscine d'entreposage et a transmis pour avis à l'ASN le dossier d'options de sûreté (DOS) de cette installation en avril 2017. Conformément au PNGMDR, EDF prévoit le dépôt d'une demande d'autorisation de création d'ici 2020. Plusieurs sites sont actuellement à l'étude pour l'implantation de ce projet, aucune décision n'est prise pour le moment. Quant à l'achat de foncier, EDF souhaite en effet réaliser l'acquisition de terres autour de ses sites, dont celui de Belleville, et étudie la faisabilité de ces acquisitions via les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Dans le contexte de la transition énergétique, cette réserve foncière pourra être valorisée de différentes manières, pour :

- la construction de nouvelles installations de production d'électricité en conformité avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- la construction d'installations en support du fonctionnement du parc de centrales nucléaires actuelles ou permettant de le prolonger après 40 ans ;
- la déconstruction des unités actuelles à la fin de leur exploitation ;
- la mise en place de « zones chantier », pour accueillir les entreprises qui pourront travailler aux opérations mentionnées ci-dessus.

Cette démarche, réalisée en relation avec les acteurs locaux, s'inscrit sur le long terme, dans une logique de « gagnant-gagnant » avec les propriétaires et exploitants agricoles. EDF est à l'écoute des attentes foncières des acteurs concernés et s'appuie pour cela sur l'opérateur foncier investi des missions d'intérêt général en espace rural qu'est la SAFER. Cette démarche d'anticipation d'un besoin foncier pour le moyen/long terme est aussi un gage de notre volonté d'ancrer durablement EDF dans le tissu économique local.

Question de Monsieur MESSELOT : les 140 ha sont dans une zone inondable, comment prévoir pour la piscine ?

Réponse de Monsieur BOURSIER : Il est trop tôt, il faut attendre que la PPE sorte. En cas de constructions futures, elles seront faites hors zone inondable.

Information apportées par Monsieur RON: en 2017, un dossier d'option de sûreté a été créé par EDF (quelles sont les options de sûreté associées à un éventuel entreposage), en 2030 il se pourrait qu'il y ait un souci de stockage des déchets donc il faut une solution. En 2020 sera déposé un dossier où sera installée la piscine et comment, par rapport à un ensemble de questions, EDF proposera un lieu et l'ASN donnera son avis.

La surveillance renforcée, il a été convenu en 2017 d'un petit arrêt plus long que prévu car l'intervention particulière sur le réacteur, nettoyage des générateurs de vapeurs, pour cela il fallait du matériel et de la place, la surveillance renforcée est prolongée en 2019 afin de pouvoir juger les améliorations du site. A l'issue de la visite décennale l'ASN donnera son avis sur les améliorations.

Monsieur BAGOT clôture la réunion à 21 h 00.